

Par ailleurs, j'ai de sérieux doutes sur ce que seront les conséquences financières, d'abord dans la mesure où la situation financière du gouvernement est concernée et ensuite, ce qui est plus important, dans la mesure où la diminution des capitaux disponibles au Canada pour l'implantation de nouvelles industries et l'expansion du pays en général est concernée. Mais je n'ai pas l'intention de traiter longuement de ces questions maintenant. Si j'ai pris la parole, c'est pour poser une question. Hier, à l'appel de l'ordre du jour, j'ai demandé au premier ministre (M. Pearson) la question suivante:

Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures afin que les régimes privés de pension soient semblables partout au Canada, puisque M. Lesage aurait annoncé hier qu'il en serait ainsi dans la province de Québec, étant donné que le régime de pension du Québec et celui qui sera adopté ailleurs au Canada sont censés être sur le même pied?

Le premier ministre a répondu:

Nous examinerons la question sous peu, monsieur l'Orateur. Il est difficile de répondre à cette question de façon détaillée à l'appel de l'ordre du jour, mais je la tiendrai volontiers pour préavis.

Or, le premier ministre n'a rien dit dans son discours d'hier touchant les régimes privés de pension dans le reste du Canada et je lui demande maintenant d'en parler avant l'ajournement du débat aujourd'hui. A mon sens, la question revêt une importance spéciale parce que, si j'ai bien compris la déclaration en provenance de Québec hier, le gouvernement du Québec a l'intention d'assujétir les régimes privés de pension à son propre programme en les obligeant à se conformer à trois ou quatre conditions. La question est d'intérêt immédiat, je crois, pour toutes les personnes qui participent à des régimes privés de pension dans le reste du Canada, étant donné surtout que le programme proposé par le gouvernement fédéral doit être de portée nationale. J'espère donc que le très honorable représentant pourra traiter de la question.

M. E. Nasserden (Rosthern): J'aurais quelques mots à dire sur le sujet, mais ils ne seront pas dans la même veine que les observations du chef de l'opposition (M. Diefenbaker), du député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken) ou du député de Peace-River (M. Baldwin). Je traiterai d'un autre aspect de la question.

La mesure à l'étude soulève l'ensemble de la question de la souveraineté nationale et évoque nettement la source et l'origine de notre constitution. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique donne un caractère distinct au Canada comme unité, comme nation et comme

peuple. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique renferme les garanties et les sauvegardes prévues pour les éléments constitutifs de cette union. Aux termes des articles que renferme l'Acte d'union de 1867, le principe d'une seule nation a été adopté. La nécessité de s'adresser à Westminster pour faire modifier notre constitution est un vestige de la méfiance et des craintes de la génération antérieure à la Confédération. C'est le seul symbole qui continue de dénoter notre manque de maturité comme nation. Plus que toute autre chose, il a retardé et empêché cette solidarité d'intérêts qui aurait pu, par ailleurs, rapprocher les Canadiens.

C'est un exploit remarquable que la Confédération ait pu survivre malgré le désavantage découlant de cette immaturité. La Confédération a survécu. La Confédération s'est étendue de quatre à dix provinces et à deux territoires. Chacune de ces quatre provinces, ainsi que toutes les autres peuvent mesurer l'ampleur du sacrifice pleinement consenti pour atteindre à la situation actuelle. La mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui nous rappelle tout ce qu'il faut de confiance et de respect mutuels pour nous libérer de ce vestige du passé.

C'est aux Canadiens eux-mêmes à prendre une décision. Les néo-Canadiens dont ma famille tire ses origines veulent bien et désirent même ardemment que le Canada s'attribue le droit d'élaborer sa propre constitution. Nous croyons que cette initiative affermirait l'unité et l'objectif national; elle consoliderait les fondations qui permettront au pays de choisir les symboles qui inciteront la population à travailler à l'édification de notre pays.

Le Canada de 1964 n'est pas celui de 1867. Mais il y a une chose qui n'a pas changé. La Confédération a donné un objectif commun à tous les Canadiens. Au début, des éléments disparates se sont unis en vue d'atteindre une fin commune. Leur décision était réfléchie en dépit de leurs divergences d'opinion. Ils devaient savoir que des dissensions pouvaient diviser un pays en plein essor. Notre génération doit rendre hommage à l'esprit et à la tolérance manifestées à cette époque comme le révèlent les dispositions de l'acte confédératif. Cet acte d'union a accepté de nouvelles allégeances et je suis persuadé que cette union doit continuer à être la plus grande source d'inspiration de tous les Canadiens. Ce principe d'un pays uni est encore plus nécessaire et souhaitable actuellement qu'il ne l'a jamais été. Les nations du monde ne se sentent plus en sécurité dans